

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. - M. GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. - Mme COUTAND S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - GRIT G. - BLAIS G. - M. LIAIGRE T. - Mmes PERROCHEAU N. - LOPEZ M-C.

Absents : M. BERTHOME F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE - Mme ROUXEL - M. DUFAUT P.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

2020.1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un rapport.

2020.2 - Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 223 à titre de réserve foncière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 223 de la section AS, d'une superficie totale de 98 m².

2020.3 – Convention avec Vendée Eau : travaux hors programme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet de pose d'un poteau incendie au carrefour du chemin de Rocheville et du chemin de Massotté.

2020.4 – Dénomination de l'accueil de loisirs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le nom du futur équipement « La Farandole ».

2020.5 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h14

Fait à Soullans, le 11 février 2020

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

